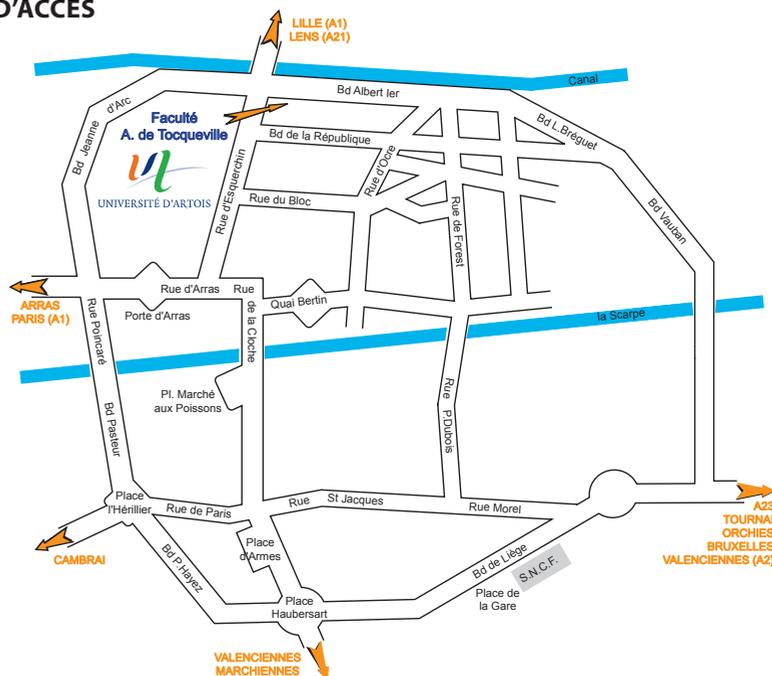


INFORMATIONS PRATIQUES

PLAN D'ACCÈS



Inscription et renseignement

Sarah Robaszkievicz - Tél. 03 27 94 57 18

sarah.robaszkievicz@univ-artois.fr

COLLOQUE LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL : DÉFIS ET PERSPECTIVES



Vendredi 30 septembre 2016 de 9h à 17h

Faculté de Droit Alexis de Tocqueville - rue d'Esquerchin - 59500 Douai

Ouvert à la formation continue des avocats (100 € pour 8 h de formation)

Ouvert à la formation continue des magistrats

Entrée gratuite pour les étudiants et les enseignants-chercheurs

Inscription obligatoire

Direction scientifique : Alexandre Fabre, Professeur

Corinne Robaczewski, Maître de conférences HDR

à l'Université d'Artois

À partir de 9 h : Accueil des participants

9 h 30 : Allocutions de bienvenue par Tanguy Le Marc'Hadour, *Doyen de la Faculté de droit* et Fanny Vasseur-Lambry, *Directrice du Centre de recherche en Droit, Ethique et Procédures (CDEP)*

Matinée sous la présidence de Agnès Martinel,
Conseiller à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation

Première partie : Incriminations

9 h 50 : L'incrimination de travail dissimulé : quelles limites ? par Valérie Malabat, *Professeur à l'Université de Bordeaux*

10 h 10 : Le risque pénal dans les opérations de prêt de main d'œuvre par Laurent Gamet, *Maître de conférences à l'Université Paris 13*

10 h 30 : La requalification du faux statut en contrat de travail : panorama de jurisprudence de la Cour d'appel de Douai par Enguerran Deprat et Julien Faidherbe, *doctorants du Centre de recherche en Droit, Ethique et Procédures (CDEP)*

Débats et pause

11 h 20 : Le statut du travailleur illégal par Alexandre Fabre, *Professeur à l'Université d'Artois*

Deuxième partie : Contrôle

11 h 40 : La lutte contre le détachement illégal par Laetitia Driguez, *Maître de conférences à l'Université Paris 1*

Débats et déjeuner

Après-midi sous la présidence de Bernard Bossu,
Professeur, Directeur du master en droit social et de l'équipe de recherche en droit social à l'Université de Lille 2

14 h : Prévention et mise en œuvre de la politique de lutte contre le travail illégal en France par Salvatrice Mollet, *Responsable de l'Unité régionale d'appui et de contrôle du travail illégal, DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais-Picardie*, et en **Belgique** par Jean-Michel Demarche, *Auditeur de division à l'auditorat du travail de Liège, Collaborateur scientifique à la faculté de droit de l'Université de Liège*

14 h 30 : Le recours au travail dissimulé : quelles obligations pour le maître d'ouvrage et le donneur d'ordre ? Table ronde animée par Olivier Lutun, *Doyen de la Faculté de droit, Université de Valenciennes*, et en présence de :

- Christophe Houriez, *Directeur Administratif et Financier - Iléo - SA Eau de la Métropole Européenne de Lille*
- Simon Spriet, *Juriste - Eurovia*
- Morgane Wilmot, *Directrice des ressources humaines - Luxant Group*

Troisième partie : Sanctions

15 h : Des sanctions pénales vers les sanctions administratives par Corinne Robaczewski, *Maître de conférences HDR à l'Université d'Artois*

Débats et pause

15 h 40 : La responsabilité solidaire des personnes ayant recours au travail dissimulé par Dirk Baugard, *Professeur à l'Université Paris 8*

16 h : L'indemnisation du travailleur par Arnaud Martinon, *Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne (Paris 1)*

16 h 20 : Rapport de synthèse par Jacques-Henri Robert, *Professeur émérite de l'Université Paris 2, Ancien directeur de l'Institut de criminologie de Paris*